

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

PB/SB/PQ/LB/220101

Paris, le 31 janvier 2022

**Patrick BLAISE**

Secrétaire Général UFR  
06.82.09.02.97  
patrick.blaise88@gmail.com

**Stéphane BOURGEON**

Secrétaire Général  
06.83.14.37.00  
s.bourgeon@fgte.cfdt.fr

**Pascal QUIROGA**

Coordonnateur  
TDF & Valeurs  
06.45.65.69.76  
p.quiroga@fgte.cfdt.fr

### **Transport de fonds et Valeurs**

#### **La FGTE-CFDT entre satisfaction et frustration !**

Après plusieurs réunions et de négociations laborieuses entre les organisations syndicales et patronales représentatives du secteur, un avenant ayant trait à une mise à jour de la formation professionnelle et des conditions d'accès et d'exercice de la fonction de moniteur de tir a été signé par **la FGTE-CFDT, le 20 janvier 2022**. Une prime mensuelle de moniteur de tir a été créée et se substituera à toute prime déjà perçue actuellement dans l'entreprise. Le montant de cette prime est de 80 euros mensuel brut au 1<sup>er</sup> janvier 2022, celle-ci passera à 100 euros mensuel brut au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est à signaler que lors de la dernière réunion, les membres de la délégation FGTE-CFDT ont obtenu satisfaction sur le point dédié à la procédure susceptible à mettre fin aux fonctions de moniteur de tir, avec le rajout suivant au paragraphe initial :

**« Cette décision sera précédée d'un entretien entre le salarié et les ressources humaines. Il est entendu que le salarié peut être accompagné lors de cet échange par un membre appartenant au personnel de l'entreprise »**

La prochaine réunion qui sera programmée, **le lundi 21 mars 2022**, sera consacrée à la question de la rémunération dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et du coût des transports.

La grille des salaires du secteur TDF et valeurs est restée inchangée depuis septembre 2014. A notre sens, elle est totalement obsolète par rapport à celles qui sont appliquées dans la majeure partie des entreprises du secteur.

Une mise à niveau est nécessaire pour parer aux incohérences constatées.

Aussi, il est impératif que d'autres négociations liées à la protection sociale et les conditions de travail soient menées parallèlement.

**La FGTE-CFDT considère que la balle est maintenant dans le « camp des organisations patronales ». Il leur appartient de faire le nécessaire avant qu'un vent de révolte ne souffle dans notre secteur d'activité.**